

**EFFETS DE LA GOUVERNANCE DÉLÉGUÉE DU PARC NATUREL DE LA
PENDJARI SUR L'ACCÈS DES COMMUNAUTÉS RIVERAINES AUX SERVICES
ÉCOSYSTÉMIQUES AU BÉNIN**

**EFFECTS OF DELEGATED GOVERNANCE OF PENDJARI NATURAL PARK
ON RIPARIAN COMMUNITIES' ACCESS TO ECOSYSTEM SERVICES IN
BENIN**

Traoré Kabirou BIO COMADA

Laboratoire Société-Environnement (LaSEn)

Université de Parakou, Bénin

kabirou.traore@yahoo.fr

&

Fabien AFFO

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)

Université de Parakou, Benin

affofabien2000@yahoo.fr

&

Janvier EGAH

Laboratoire Société-Environnement (LaSEn)

Université de Parakou, Bénin

egahjanvier@gmail.com

&

Mohamed Nasser BACO

Laboratoire Société-Environnement (LaSEn)

Université de Parakou, Bénin

nasserbaco@yahoo.fr

Résumé : La présente étude a évalué les effets de la gouvernance déléguée du parc National de la Pendjari sur l'accès des communautés riveraines aux services écosystémiques. Les enquêtes ont été réalisées de Janvier à Février 2022. Dans un premier temps, 120 interviews individuelles ont été réalisés avec les acteurs de la chaîne de gestion du parc. Ils ont été sélectionnés à travers un échantillonnage aléatoire simple dans les Communes de Tanguiéta et Matéri. Dans un second temps 06 focus group ont été organisés avec les personnes ressources, les membres des cellules AVIGREF et les autorités locales (Chef village et conseillers). Les données collectées ont porté essentiellement sur les usages des produits du parc, les modes d'accès à ces services, l'implication dans les prises de décision, la participation aux activités du parc et les changements induits. Les données ont été analysées à l'aide du test t de student et de la statistique descriptive. Il est observé trois catégories de services dont les services de première nécessité, cultureaux et de régulation avec une différence significative ($p=0,000$) d'accès par les communautés entre les deux périodes de gouvernance. La gouvernance déléguée, de par ses stratégies et à la stricte réglementation a empêché la non plénitude d'accès aux services écosystémiques dont bénéficiaient les riverains créant ainsi des sources de conflits qui pourraient engendrer des actes néfastes dissimulés.

Mots clés : Communautés locales ; gouvernance déléguée ; services écosystémiques ; parcs naturels et Bénin.

Abstract : This study assessed the effects of delegated governance of Pendjari National Park on riparian communities' access to ecosystem services. The surveys were conducted from January to February 2022. First, 120 individual interviews were conducted with actors in the park management chain. They were selected through simple random sampling in the Communes of Tanguiéta and Matéri. In a second phase, 06 focus groups were organized with resource persons, members of AVIGREF committee and local authorities (village chief and councilors). The data collected focused on the use of park products, modes of access to these services, involvement in decision-making, participation in park activities, and the changes brought about. The data were analyzed using the Student's t-test and descriptive statistics. Three categories of services were observed, including basic necessities, cultural services and regulatory services, with a significant difference ($p=0.000$) in access by communities between the two governance periods. The delegated governance, through its strategies and strict regulations, prevented the non-full access to ecosystem services enjoyed by the riparian population, thus creating sources of conflict that could lead to concealed harmful acts.

Key words: local communities; delegated governance; ecosystem services; natural parks and Benin.

Introduction

Le développement durable englobe les populations humaines, leurs besoins et la manière d'y répondre équitablement tout en respectant les limites des écosystèmes. En Afrique, l'usage des ressources naturelles constitue un moyen efficace pour la santé des populations rurales du point de vue historique, culturel et social (Yelkouni and Charasse-Pouele, 2006). L'exploitation des forêts pour les besoins alimentaires (produits non ligneux) et la création des revenus (vente des produits forestiers) constitue principalement un moyen de subsistance des populations rurales. Les ressources forestières, fauniques et halieutiques contribuent à la lutte contre la pauvreté et jouent un rôle de sécurité alimentaire, de soutien de production et diverses fonctions économiques, commerciales, culturelles et religieuses (Lompo-Ouedraogo et al., 2004). L'écosystème définit donc l'ensemble des interactions entre les populations de différentes espèces sur un même site et entre ces populations et leur milieu physique. Ces relations sont caractérisées par les pratiques d'usage, les modalités d'accès et les représentations des ressources naturelles (SAAD et al., 2013). Dans un contexte de gouvernance des parcs naturels, les populations sont confrontées à d'énormes défis. Il s'agit notamment de la capacité des instances de la réserve à contrôler les pressions anthropiques qui définit l'avenir des parcs et la durabilité des activités de conservation (Michelot et al., 2009). Selon Ba et al. (2018), l'une des voies durables pour la conservation des ressources naturelles pourrait être la privatisation. Mais, les exigences de la protection des ressources des parcs imposeraient des limites aux activités économiques (Mvondo, 2005). La privatisation devient alors comme une technique incontournable (Manirakiza, 2017) avec son imputation dans les pays comme le Bénin pour une gouvernance déléguée du parc Nationale de la Pendjari. Ce qui engendrerait des modifications dans les logiques traditionnelles d'accès aux services fournis par l'écosystème. La présence de nouveaux acteurs dans la gestion du parc fait donc apparaître un début d'objection autour des valeurs communes (Lahaye, 2007).

Dans le contexte du parc de la Pendjari au Nord-Bénin, les communautés riveraines sont confrontées aux difficultés d'accès aux services écosystémiques. Des terres agricoles, des sites sacrés, des arbres fétiches et bien d'autres ressources économiques dont bénéficiaient ces acteurs locaux sont inclus dans le parc (Ibo, 2005). Ceux-ci se sentent donc exclus de la gestion de leur patrimoine (Hounkpodote, 2002). Tout cela provoque de profonds sentiments de frustration au sein de la communauté qui n'a point de pouvoir de négociation (Lapeyre, 2006). Il est donc utile et opportun de voir les effets d'un tel changement sur ces communautés riveraines.

La présente recherche vise à analyser les effets de la gouvernance déléguée du parc Pendjari sur les communautés locales. A cet effet, elle a d'abord évalué l'accessibilité des services écosystémiques, ensuite les modalités d'accès aux services écosystémiques par les communautés locales ont été analysées. Enfin, quelques enseignements ont été tirés.

1. Méthodologie de recherche

1.1. *Cadre théorique*

Les services écosystémiques (SE) sont comme l'ensemble des avantages que la nature offre aux Hommes. Selon Zaga Mendez (2021; p03), « Les services écosystémiques représentent l'ensemble de bénéfices économiques, sociaux et écologiques produits par la biodiversité et les écosystèmes et qui contribuent au bien-être des êtres humains ». Le concept est devenu aujourd'hui un concept majeur pour répondre aux préoccupations environnementales et favoriser le développement durable (Barnaud et al., 2018). La publication de Millennium Ecosystem Assessment (MEA) en 2005, qualifie les services écosystémiques comme les bénéfices que retirent les Hommes des écosystèmes (Froger et al., 2016). Ils sont d'une part perçus comme les conditions et processus écologiques qui assurent le "bien-être" et d'autre part, comme les composants écologiques directement consommés ou appréciés pour réaliser le bien-être humain (Robert, 2018). La théorie sur les services écosystémiques stipule qu'ils permettent de reconnaître entre l'homme et le milieu naturel, les interdépendances sociales et écologiques (Barnaud et al., 2018 ; Zaga Mendez, 2021). Dans ce cas, la forêt est le plus souvent considérée de par les ressources naturelles qui la constituent (Serpantié et al., 2012) et dont bénéficient les populations. Donc, pour qu'il y ait services, il faut des bénéficiaires dont il importe de prendre en compte leurs besoins et donc leurs perceptions (Robert, 2018). La structuration des modalités de notre recherche s'est basée sur la typologie des services écosystémiques proposée par MEA (2005) et adoptée par plusieurs auteurs (Serpantié et al., 2012 ; Froger et al., 2016 ; Robert, 2018 ; de Sartre, 2020 ; Yvoz, 2021 ; Zaga Mendez, 2021 ; etc.). Dans cette typologie, les services écosystémiques sont repartis en quatre (04) différents services, notamment les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services culturels et les services de support.

1.2. *Zone d'étude*

Le parc de la Pendjari du Bénin est limitrophe de cinq (05) communes dont Tanguiéta, Matéri du côté de la zone cynégétique de la pendjari et Banikoara, Kèrou et

Kouandé du côté de la zone cynégétique de l'Atacora non encore trop exposées aux effets du changement de gouvernance jusqu'en 2020. La recherche a été réalisée dans six (06) villages riverains (Batia, Bourgnissou, Tiélé, Dassari, Mamoussa et Nouari) répartis sur deux (02) principales communes périphériques, notamment Tanguiéta et Matéri (figure 1).

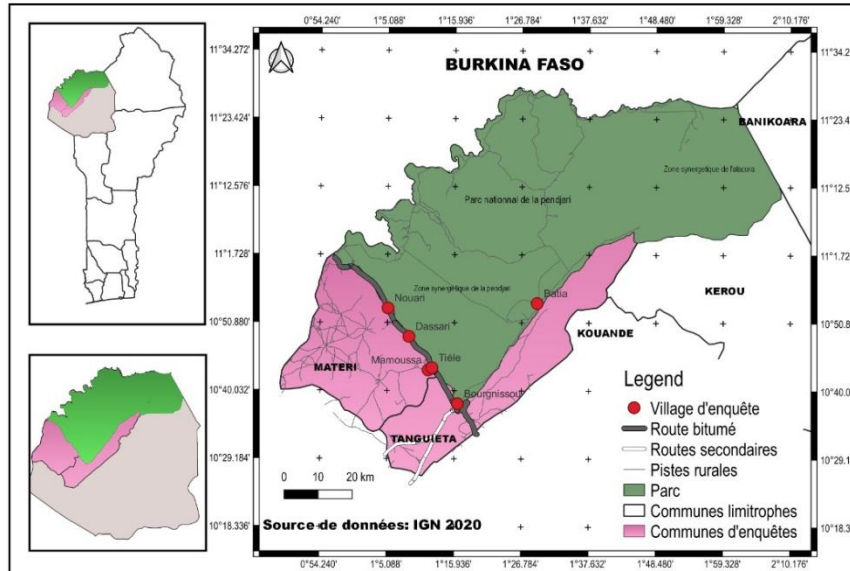


Figure 1 : Carte de la zone d'étude

Les Communes de Tanguiéta et de Matéri font parties des neuf communes du Département de l'Atacora situé au Nord-Ouest du Bénin. La Commune de Tanguiéta est située à « 10° 37' 0" de latitude Nord et 01° 16' 0" de longitude Est. Elle couvre une superficie de 5.456 km² » (Paraïso et *al.*, 2016 ; p115). Une bonne partie de la superficie de cette commune est abritée par le parc national de la Pendjari. Quant à la commune de Matéri, « elle est située entre 10°38' et 11°4' de Latitude Nord et entre 0°48' et 01°10' de longitude Est et couvre une superficie de 4.800 km² » (Mairie and CENAGREF, 2013 ; p06). Selon les résultats du RGPH 4 de 2013, la Commune de Matéri compte 113958 habitants et celle de Tanguiéta 74675 habitants (INSAE, 2015).

Dans ces localités, l'agriculture est la principale activité économique (70,5%) et l'élevage en est la seconde (INSAE, 2008). On note aussi l'exploitation forestière et minière qui constitue une source secondaire de revenus aux populations.

1.3. Unité de recherche et d'échantillonnage

Les populations riveraines ont été enquêtées dans le cadre de cette recherche. De façon précise, il s'agit de toutes les catégories d'acteurs qui bénéficient des services du parc, notamment les ménages/exploitants agricoles, les éleveurs, les leaders communautaires, les guérisseurs traditionnels, les chasseurs, les anciens écogardes et les guides touristiques. Au total 120 personnes ont été enquêtées dans les 06 villages de l'étude avec 06 entretiens focus group à raison d'un focus group par village (Tableau 1). Les focus group ont regroupé les personnes ressources, les membres des cellules AVIGREF et les autorités locales (Chef village et conseillers). L'échantillonnage aléatoire simple a été utilisé pour sélectionner les enquêtés. Elle a tenu compte de la présence des différentes couches de personnes qui tirent directement

profit des services du parc. Il est à noter que les responsables African Parks Network (APN) et bureau de l'Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) ont été interviewé pour mieux comprendre certaines réactions des communautés sur le terrain et pour plus d'amples informations sur les modalités d'accès aux ressources du parc.

Tableau 1 : Répartition des personnes enquêtées

Communes d'enquête	Villages d'enquête	Nombre de personnes enquêtées	Nombre de focus group
Tanguiéta	Bourgnissou	20	1
	Batia	20	1
	Tiéélé	20	1
Matéri	Dassari	20	1
	Mamoussa	20	1
	Nouari	20	1
Total		120	6

1.4. Données collectées, outils de collecte et d'analyse

Les données ont été collectées auprès de chaque enquêté sur la période avant Mai 2017 et après Mai 2017 qui indique la période de démarrage effectif de la gouvernance déléguée du parc. Ces données ont été collectées à l'aide d'un questionnaire. Les éléments structurant le questionnaire d'enquête sont entre autres, les services rendus par le parc, l'accessibilité au différentes ressources, l'accessibilité au parc, l'implication dans le processus de prise de décisions, la participation aux actions périphériques et les changements constatés. Les réponses ont été enregistrées suivant l'échelle de Likert pour comprendre le degré d'accessibilité aux ressources. L'analyse et le traitement des données ont été réalisés grâce au logiciel statistiques SPSS (Statistical Package for Social Sciences). A cet effet, le test t de Student est utilisé pour mettre en exergue les changements qui ont prévalu dans la gouvernance du parc. Ce qui a permis de comparer les moyennes sur l'accessibilité des services écosystémiques entre les périodes avant et après la gouvernance déléguée. La statistique descriptive est utilisée pour déterminer les fréquences d'accessibilité aux services écosystémiques par les communautés riveraines et l'analyse de discours pour comprendre les changements induits depuis le démarrage de la gouvernance déléguée du parc. Le test historique utilisé a permis de retracer les réalités comme indiqué par (Nyaga, 2019), sur l'accès aux services écosystémiques avant et après la gouvernance déléguée.

2. Résultats

2.1. Catégorisation des services écosystémiques rendus par le parc à la communauté riveraine

Trois catégories de services écosystémiques rendus par le parc Pendjari aux populations riveraines ont été identifiées (tableau 2). Il s'agit des services de première

nécessité qualifiés de services d'approvisionnement suivant le classement de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (l'UICN). Ils regroupent les produits forestiers non ligneux, les produits forestiers ligneux, la terre agricole, la faune, la pêche, etc...). Ensuite, les services culturels qui mettent l'accent sur toutes les activités traditionnelles à l'intérieur du parc. Enfin, les services de régulation qui font la projection sur l'implication et la participation des communautés riveraines dans les activités de conservation de la biodiversité.

Tableau 2 : Typologie des services écosystémiques

Catégories de services écosystémiques	Services
Services de première nécessité	Produits forestiers non ligneux (noix de karité, feuille de baobab, fruits de baobab, Tamarin, Graine de Néré, graine de Nîmes, feuille de Nîmes, champignons, etc...)
	Produits forestiers ligneux (bois de feu, bois de construction, etc...)
	Terres agricoles
	Flore (paille, herbes pour les animaux, feuille de tisane, racines, etc...)
	La Faune (les grands mammifères, les moyens et petits carnivores, les oiseaux)
	Pêche (Poissons)
	Chasse à la battue (petits animaux et oiseaux autour du parc : lapin, pintade sauvage, perdrix, agouti, etc...)
Services culturels	L'eau issue des rivières et cours d'eau
	Activités spirituelles
	Activités touristiques
Services de régulation	Activités esthétiques
	Participation aux prises de décision
	Participation aux actions périphériques

2.2. Accessibilité aux services écosystémiques du parc

L'accessibilité des services écosystémiques du parc National de Pendjari par les populations riveraines dans la période ex-privatisation et post privatisation a été mesurée (tableau 3).

Tableau 3: Accessibilité des services écosystémiques par les riverains.

Modèles	Accès	Moyenne (Ecart-type)	t	p-Value
<i>Service de première nécessité</i>				
PFNL	Avant	4,20(1,05)	26,067	0,000
	Après	1,50(0,67)		
PFL	Avant	2,58(1,26)	13,741	0,000
	Après	1,07(0,25)		
TAP	Avant	3,38(1,19)	12,791	0,000
	Après	1,83(0,74)		

FLORE	Avant	4,35(0,97)	26,385	0,000
	Après	1,52(0,75)		
FAUNE	Avant	2,33(1,08)	10,625	0,000
	Après	1,18(0,59)		
PECHE	Avant	2,63(1,33)	13,315	0,000
	Après	1,20(0,60)		
CHASSE	Avant	2,05(1,25)	9,009	0,000
	Après	1,02(0,13)		
Service culturels				
AEST	Avant	1,45(0,87)	4,903	0,000
	Après	1,08(0,42)		
ASPI	Avant	2,53(1,34)	11,304	0,000
	Après	1,20(0,60)		
ATOUE	Avant	1,18(0,50)	2,503	0,014
	Après	1,08(0,28)		
Service de régulation				
PPD	Avant	2,26(1,27)	4,942	0,000
	Après	1,95(1,16)		
PAP	Avant	1,53(0,77)	3,106	0,002
	Après	1,43(0,70)		

PFNL : Produit forestier non ligneux ; PFL : Produit forestier ligneux ; TAP : Terre agricole autour du parc ; AEST : Activité esthétique ; ASPI : Activité spirituelle ; ATOUE : Activité touristique ; PPD : Participation aux prises de décision ; PAP : Participation aux actions périphériques.

Les résultats du tableau 3, issus des analyses montrent qu'il y a une différence significative au seuil de 1% sur l'accès aux services écosystémiques dont bénéficient les communautés riveraines entre la période de gouvernance participative et celle de la gouvernance déléguée (avant-après) (tableau 3). Le changement d'acteur et du mode de gouvernance a donc modifié d'une part le processus d'accès aux services du parc et d'autre part la participation et l'implication des riverains dans les prises de décision. L'accès aux services identifiés a connu de modification depuis quelques années du fait des changements induits dans la gouvernance du parc.

2.3. Evolution du degré d'accessibilité des services écosystémiques rendus par les communautés riveraines du parc

2.3.1. Services écosystémiques de première nécessité

Les différents profits tirés du parc par les communautés riveraines ont varié dans le temps et en fonction des modèles de gouvernance. La mise en délégation de la gouvernance du parc a considérablement modifié l'accessibilité des services écosystémiques du parc par les riverains quel que soit le type (Figure 2a ; 2b ; 2c). Par exemple, la chasse (pour consommation domestique, pour revente de viande, au trophée, pour don de viande à l'occasion des événements locaux, etc...), la pêche, le ramassage des bois de feu et de construction constituaient des services un peu accéder

par les ménages pour renforcer leurs revenus et satisfaire à leurs besoins familiaux. Mais depuis la mise en délégation de la gouvernance du parc, l'accès à ces ressources est totalement réduit. En conséquence, 86,7% ; 88,3% ; 93,3% et 98,3% des personnes interviewées n'ont du tout pas accès respectivement à la pêche, la faune, aux produits forestiers ligneux et à la chasse traditionnelle. Quant aux feuilles traditionnelles, les pailles, les racines et les produits forestiers non ligneux (les produits alimentaires, les plantes aromatiques ou médicinales, Noix de karité, Néré, Tamarin, fruits et feuille de baobab, etc...), ils constituaient des ressources dont les riverains bénéficiaient facilement. Avant la gouvernance déléguée du parc, les communautés riveraines y accédaient facilement respectivement pour les produits traditionnels et la transformation agroalimentaire qui constituent une grande source de revenus surtout pour les femmes. Depuis l'avènement de la gouvernance déléguée, très peu de femmes ont accès à ces ressources. En termes d'eau, les cours d'eau, les rivières existantes dans le parc et non loin des agglomérations servaient beaucoup les communautés pendant la saison sèche. Cette opportunité d'accès à l'eau pour les besoins nécessaires (boisson, construction, lessives, activité de transformation, etc...) a pris un coup depuis la clôture du parc.

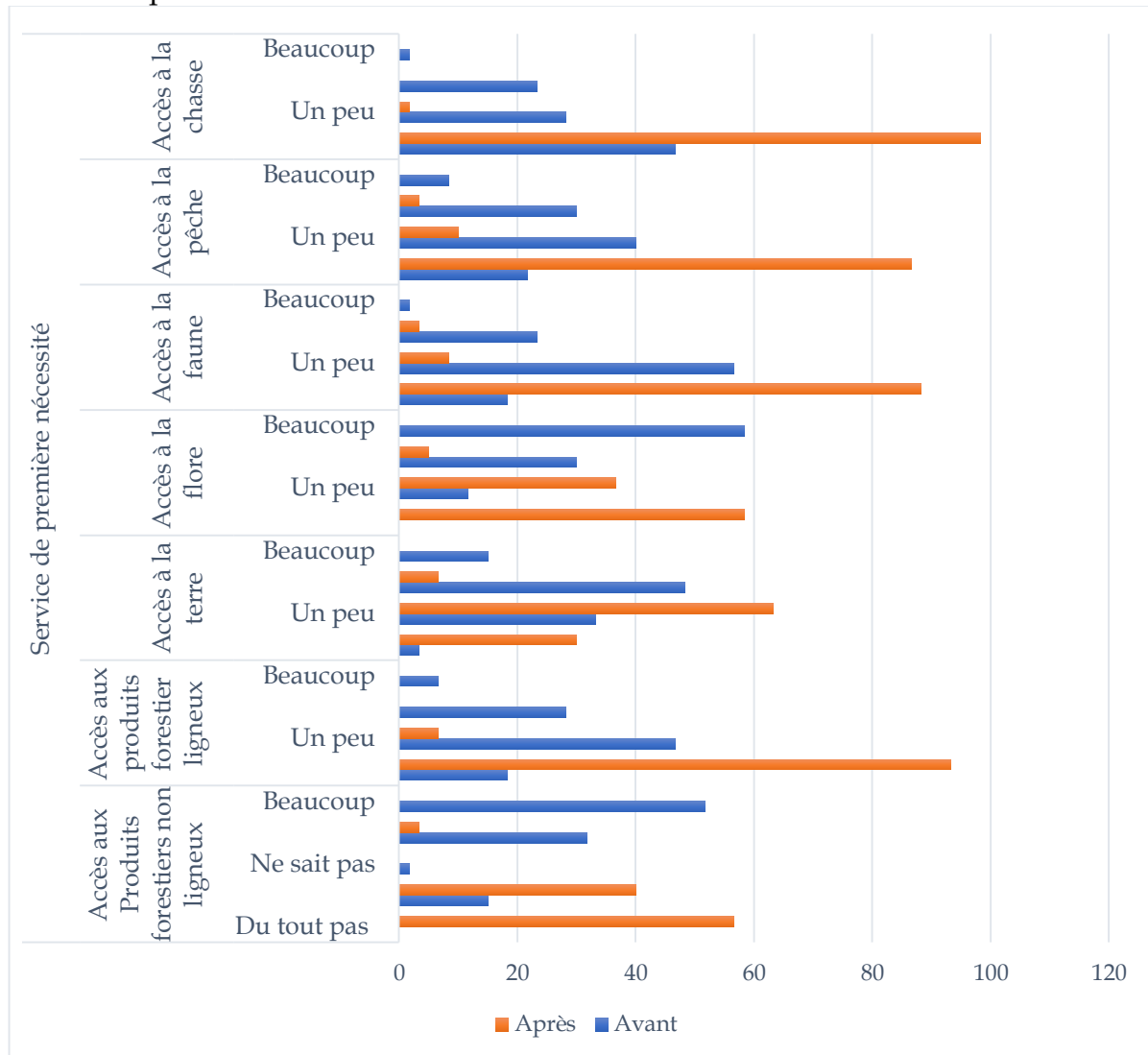


Figure 2a : Evolution de l'accessibilité aux services d'approvisionnement

Au regard de ce qui précède, l'on peut conclure que les dispositions actuelles ont largement limité l'accès à ces ressources du fait de la longue procédure et des conditions difficile d'accessibilité (Figure 1a). Cette situation complique les conditions de vie des communautés riveraines qui ne cessent de se plaindre. Pour un enquêté :

Les gouvernants actuels du parc ne tiennent pas compte de notre réalité. On est tous agriculteurs et on ne voit que de ça. Nos femmes ne font rien que de l'agriculture et les cueillettes pour pouvoir faire des transformations, Aujourd'hui on n'a pas accès aux produits du parc on n'a pas accès à la terre. Finalement qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut mourir de faim, ou il faut aller voler ? La minorité de jeune qui va faire job dans le parc au gestionnaire peut -il nourrir tout le monde du village (N. YACOUBOU, entretien réalisé le 19 Février 2022, Bourgnissou)

L'accès aux services écosystémiques par les communautés est devenu difficile avec des répercussions sur les activités économiques. Le ramassage des produits comme la noix de karité, graine de Néré, etc... par les femmes est devenu ardu.

2.3.2. Services écosystémiques culturels

Quant aux activités culturelles qui se mènent à l'intérieur et autour du parc tels que le tourisme traditionnel, les activités esthétiques (fabrication des objets d'arts en bois et en pierre, les fêtes en famille, etc...), les activités spirituelles, c'est -à-dire l'organisation des cérémonies, des sacrifices, l'adoration des fétiches. D'après tous les enquêtés (100%), dans toutes les localités riveraines du parc, ces activités sont menées par certaines catégories de personnes, notamment les guérisseurs traditionnels, les familles entretenant des arbres fétiches, les adeptes de fétiches, les chasseurs, etc.... A cet effet, bien que les activités culturelles soient menées par une minorité de personnes, l'accès au parc pour leur adoption étaient sans protocole et permettent de sauver les populations riveraines surtout les enfants malades et de protéger la localité.

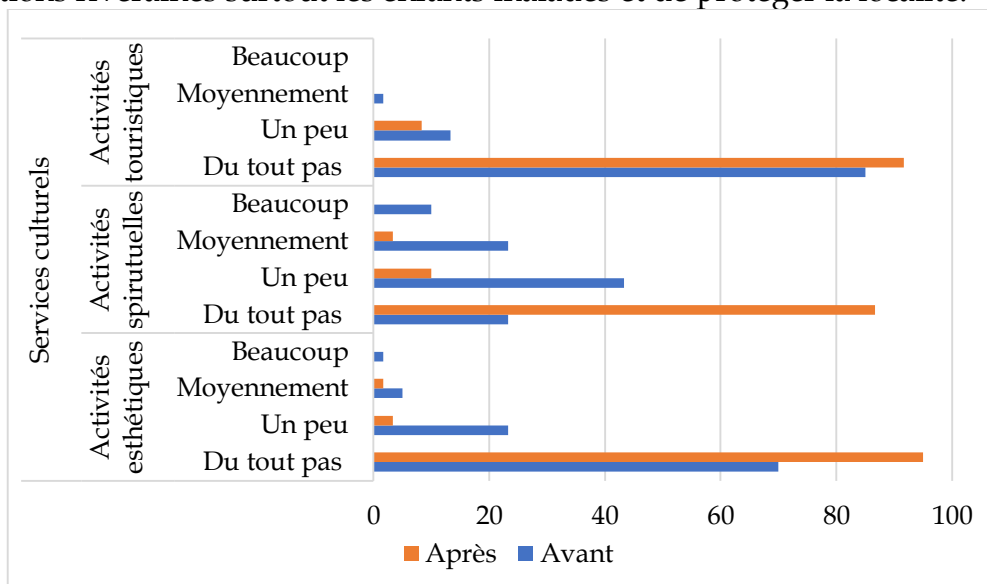


Figure 2b : Evolution de l'organisation des activités spirituelles

A l'ère de la nouvelle forme de gouvernance, il y a une limitation de ces activités du fait des conditions difficiles d'accessibilité au parc clôturé depuis 2020 par le

gestionnaire et de la non concordance des périodes d'adoration avec le temps d'accord des autorisations. Ce qui explique une baisse d'organisation des activités culturelles (Figure 2b). De même, pour les acteurs concernés, les activités culturelles surtout la recherche des produits traditionnels en cas de maladie brusque d'un individu et les activités spirituelles ne sont pas des activités à programmation fixe. Cette situation aurait causé des dommages dans les villages comme Batia où un enquêté affirme ceci :

Les problèmes de non accès immédiatement aux produits traditionnels et de non adoration de nos fétiches ont des répercussions sur les communautés, non seulement nous ne sommes pas en sécurité mais aussi nos enfants perdent facilement leur vie. Pour toute maladie il faut aller à l'hôpital jusqu'à Tanguiéta centre avec cette pauvreté que nous traversons encore. Par exemple mon propre frère a perdu deux de ses enfants comme ça où il fallait juste trouver un morceau de la peau d'éléphant à lui mettre au coup. Actuellement les deux tombes sont là. Apparemment ils sont venus pour diminuer les humains et conserver les animaux. Ce même riverain continue en disant : Il y a même des pêches que d'autres faisaient, ils vivaient à base de ça. Dans la tradition, les premiers poissons ne se consommaient pas, il faut faire des inaugurations traditionnelles avec avant de continuer la pêche. Aujourd'hui on parle de modernisation de pêche avec un nombre de personne limité comme si les poissons que nous trouvons dans les marigot et cours d'eau depuis des décennies ne sont jamais finis. Ou comme si c'est quelqu'un qui les mettaient dedans. (E. TANDJOMA, entretien réalisé le 15 Février 2022, Batia).

Ces propos qui résument bien la position des populations riveraines démontent le degré de mécontentement et de colère avec lesquels les communautés riveraines sont concentrées.

2.3.3. Services de régulation dans la gouvernance du parc

Dans le processus de gestion du parc, l'implication et la participation des populations riveraines aux activités étaient apparus comme primordial. Toutefois, ces deux facteurs de motivation et de considération des populations dans le processus de gouvernance du bien public semblent être bafoués depuis plusieurs années. Une analyse comparative a permis de constater qu'avant la période de gouvernance déléguée, 35% des enquêtés ne participent du tout pas aux activités du parc et 58% ne sont du tout pas impliqués dans les prises de décisions. Depuis la mise en œuvre de la gouvernance déléguée, 52,5% ne participent du tout pas aux activités du parc et 65,83% ne sont du tout pas impliqués dans les prises de décision (figure 2c). La participation et l'implication des communautés riveraines dans la gouvernance du parc est donc limitée, malgré son statut de réserve de biosphère qui exige la mise au centre de l'homme dans la conservation.

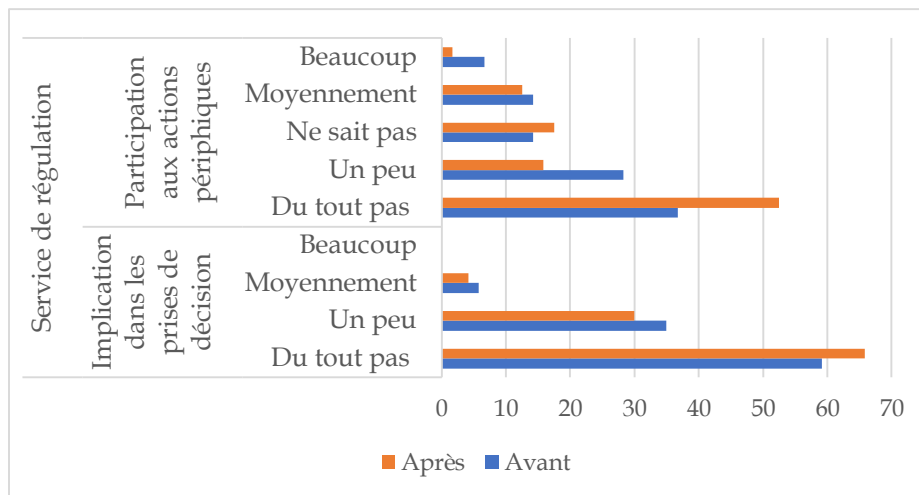


Figure 2c : Evolution du niveau d'implication et de participation des riverains

L'implication des communautés dans les prises de décision est truquée malgré l'existence de leur association représentative. En dit un riverain,

Nous ne sommes pas impliqués dans les prises de décision, mais on vient nous informer seulement des décisions prises, à nous ne nous arranger pour respecter. Même nos recommandations ne sont jamais prises en compte. On n'est pas informé des activités et actions du parc, même quand il parle de réunion et on va, on dit le parc est pris c'est pris, personne ne peut rien. C'est qui a fait qu'on ne se mène plus aussi des questions du parc. (N. NATAKOU, entretien réalisé le 18 Février 2022, Bourgnissou).

Cela justifie l'une des difficultés rencontrées dans la gouvernance du parc depuis sa création. Dans la même logique, les autochtones guides touristiques autres fois impliqués dans les activités du tourisme se voient écarter du système pour divers raisons. Selon les anciens guides touristiques, la raison principale est liée par le remaniement du staff et des reformes dans la gestion du parc qui ne reconnaît plus les guides locaux et ne taille plus d'importance à ces derniers. Ce que confirme un ancien cuisinier et guide touristique avec l'affirmation suivante :

Au temps de CENAGREF, j'étais cuisinier et je servais de guide touristique aussi, j'avais mes enfants et les enfants de mon frère décédé à ma charge que je nourrissais comme il faut. Mais depuis la mise en délégation de gouvernance du parc Pendjari, rien n'a plus marché, leur comportement inhumain ne me plaisait du tout pas. Je suis obligé de revenir à la maison. J'ai réduit une partie des enfants (08 personnes) pour qu'ils aillent se chercher. Je me demande qu'est-ce qu'ils vont devenir dans la société. (B. TANDJOMA, entretien réalisé le 15 Février 2022, Batia).

Quant aux acteurs en charge de la gouvernance du parc, les activités touristiques ont pris un coup depuis l'avènement de la situation d'insécurité autour du parc. La fréquentation du parc est totalement réduite par les touristes. Du coup, les guides touristiques n'auront pas à faire. Mais à en croire les propos de certains riverains, la non implication, la faible participation des populations dans la gouvernance du parc les difficultés d'accès aux services habituels pourraient entraîner des frustrations pouvant être l'une des raisons de base de l'insécurité.

2.4. Nouvelles modalités d'accès aux services écosystémiques

De nouvelles modalités d'accès aux services écosystémiques régissent la gouvernance déléguée du parc Pendjari. L'accès au parc par les communautés n'est pas totalement interdit mais, strictement règlementé et conditionné par une demande. Les règles d'accès exigent une demande à travers une fiche précisant les types de ressources à chercher et le lieu dans le parc. Les demandes passent par plusieurs niveaux d'études avant que l'autorisation ne soient accordées aux demandeurs. Ce n'est qu'après la sortie de l'autorisation que le gestionnaire principal déploie une équipe de suivi pour conduire le groupe de 10 dans le parc (Figure 3). Plusieurs demandes parviennent à la fois au niveau Bureau AVIGREF en passant par les cellules villageoises. Donc, le processus devient complexe et ne suit pas souvent en fonction des besoins des demandeurs.

Les demandes passent trop de temps, un, deux, voire trois mois avant de donner suite. Dans certaines localités, les riveraines estiment déposer les demandes plusieurs fois sans suite favorable. Ces derniers se sont sentis fatigués et ne se gênent plus. Comme en témoigne un enquêté :

Dans notre village on ne comprend pas l'affaire de demande, depuis que ça commencé personne n'a eu l'autorisation, les paille, les bois morts, les noix de karité et les graines de Néré sont là, on ne peut même pas aller chercher pour venir se sauver (G. KPESSI, entretien réalisé le 11 Février 2022, Bourgnissou).

De même, les conditions de regroupement d'au plus 10 personnes pour une demande, de non autorisation à plusieurs groupes de demandeurs au même moment, de fixation d'un seul lieu à fréquenter pour la recherche de la ressource, du délai accordé, des périodes, etc..., ne conviennent pas aux demandeurs. Malgré cela, l'application de loi est ainsi systématique en cas de non-respect de cette procédure. Selon un riverain :

Avec la gestion actuelle, les décisions prises n'arrangent en aucun cas les populations riveraines. Beaucoup vont quitter les localités dans les années à venir du fait des conditions de vie difficile dans la zone. (G. KPESSI, entretien réalisé le 11 Février 2022, Bourgnissou).

Alors que cette procédure constitue pour le gestionnaire, une manière de mieux contrôler les ressources du parc et capitaliser les acquis.

Par ailleurs, l'accessibilité aux produits forestiers non ligneux hors du parc a pris aussi coup du fait des conditions mises en place au niveau du parc. La gouvernance déléguée du parc a également conduit à une privatisation des ressources naturelles locales par les populations. Le contexte social d'accès aux ressources naturelles notamment la noix de karité, les graines de Néré dont les femmes bénéficiaient sur les champs des producteurs est modifié. Aujourd'hui, la cueillette est devenue comme la récolte des produits agricoles. La femme de chaque propriétaire s'occupe du ramassage dans son champs. Les vieilles femmes n'ont plus de possibilité à se rendre

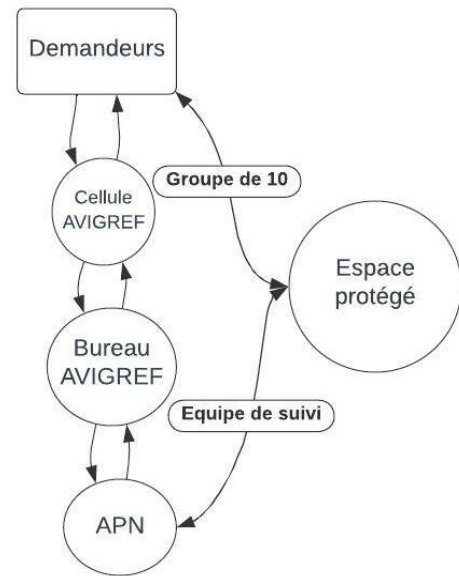


Figure 3 : Circuit d'accès aux services

dans les domaines d'autrui pour la cueillette. Ce qui crée encore d'autres formes de division sociales entre les populations riveraines.

3. Discussion

Les résultats de cette recherche ressortent que le changement de forme de gouvernance du parc Pendjari entraîne une perte considérable pour les communautés riveraines. La gouvernance déléguée ne favorise pas aux communautés locales d'avoir la plénitude d'accès aux services écosystémiques tirés du parc depuis plusieurs années. Les difficultés croissantes d'accès aux ressources en raison de la complication des procédures représentent une perte substantielle pour les communautés locales, en particulier les ménages les plus pauvres (Gross-Camp et al., 2015). Alors que pour Jacquemot (2018), les aires protégées rendent de multiples services aux communautés et ne se contentent pas de la préservation des espèces menacées par les activités anthropiques. Elles fournissent de potentielles ressources économiques et naturelles. Cet ensemble de services contribue au bien-être humain du point de vue sécurité, l'accès aux ressources matérielles de base, la santé et les bonnes relations sociales. Ces services doivent être rendus quand le bénéficiaire en a besoin (Yvoz, 2021). La gouvernance déléguée comme l'a démontré (Manirakiza, 2017) dans une étude sur la privatisation de la sécurité au Cameroun, va à l'encontre de l'intérêt général de la communauté locale et raille des pauvres qui sont abandonnés à leur propre sort. C'est donc une garantie de la liberté individuelle de choisir ou d'agir (Froger et al., 2016). L'exclusion des populations riveraines fait toujours naître de nouvelles polémiques. Les critiques considèrent cela comme une usurpation des droits d'accès ancestraux imposés par le gestionnaire pour une conservation non intégrée aux besoins vitaux (Jacquemot, 2018). L'accès aux services écosystémiques par les communautés a totalement diminué avec des répercussions sur les activités économiques. Les femmes ayant l'habitude d'avoir des revenus sur la transformation des produits forestiers non ligneux en sont surtout souffrantes. La gouvernance déléguée a donc privé les peuples qui dépendent de la forêt de l'accès aux ressources naturelles autre fois gérées traditionnellement (Matata Makalamba and Oyono, 2015). La régularisation faciliterait l'utilisation effective des services écosystémiques avec les conditions de sa préservation. Mais, elle se concrétise par une rivalité et de l'exclusion (Pointereau et al., 2021). L'accessibilité aux services (Berthélémy et al., 2004), notamment les activités agricoles, la chasse, la pêche, les activités culturelles et bien d'autres prélèvements sur le parc constitue une crainte majeure des communautés locales (Fleury and Karpe, 2006). La pénurie d'accès aux ressources ne saurait sans doute l'ouverture des portes de pauvreté ou l'aggravation de la pauvreté au sein des communautés riveraines. La préservation des ressources naturelles ne s'entend point aux oreilles des communautés tant que la faim demeure le souci commun. Alors que « l'exploitation consciencieuse et la gestion inclusive des aires protégées, pouvaient être la garantie d'une meilleure compréhension des populations rurales de la nécessité de conserver les aires protégées » (Tchabi et al., 2013; p34).

Le processus d'accès aux ressources décourage de nombreux riverains à s'engager dans une telle démarche malgré les besoins cruciaux. Alors qu'il devrait permettre aux populations riveraines d'avoir un sentiment d'implication (Jacquemot, 2018). Mais

comme l'a aussi montré Hardin, le libre accès aux ressources sans limitation et contrôle entraîne une dynamique de surexploitation et de gaspillage (Komona, 2014). Par contre, dans le processus de gouvernance privée, s'insère une appropriation des ressources naturelles, les acteurs en tirent profit maximum même si l'application des règles d'accès et d'usage leur incombe (Komona, 2014). L'accès est réservé à des ayants droits et les techniques ainsi que les dates de prélèvement sont réglementées. La procédure organisationnelle et légale du gestionnaire facilite le contrôle mais non favorable à toutes les communautés riveraines, du fait du fort taux d'analphabétisme et des difficultés dans la procédure. Et comme l'affirmait ISSA (2010), la politique de privatisation modifie les règles d'accès aux ressources naturelles avec un bouleversement des logiques traditionnelles. Dans le même sens, Tchabi et al. (2013), en s'appuyant sur les résultats des travaux de Tiomoko en 2010, démontre que le modèle de gouvernance des parcs copié de certains pays ne peut s'adapter au Bénin à cause de la différence de culture et de la sociologie. Cependant, le défi de la fourniture de services écosystémiques est de s'entendre sur une structure juridique favorable pour accompagner la capacité organisationnelle des communautés locales qui pourront librement élaborer leurs propres règles (Lavallée and Dupras, 2016). L'implication rationnelle de la communauté locale dans la gouvernance des ressources naturelles peut être essentielle au succès de la conservation. Andriananja and Lapeyre (2005), allant dans le même sens soulignent que les communautés étant dépendantes des ressources que leur procurent la nature, leur participation et leur implication dans les décisions d'usages et de préservation de la biodiversité s'avère indispensable. Dans de nombreux pays en développement, les communautés locales vivant à proximité des forêts sont des acteurs importants pour déterminer le succès de l'opération. Même dans des cas où les parcs sont gérées par les agences externes, les communautés locales sont impliquées dans les processus de prise de décision (Guthiga et al., 2008) afin d'assurer la durabilité. Il faut s'intéresser au système de contrôle des ressources naturelles instauré par les sociétés précoloniales où les règles d'usage et des interdictions sont énoncées par les chefs traditionnels (Andriananja and Lapeyre, 2005).

Conclusion

En somme, la recherche portant sur les services écosystémiques et leur accessibilité par les communautés locales dans un contexte de gouvernance déléguée du parc national de la Pendjari a révélé que les populations n'ont plus la plénitude d'accès aux services écosystémiques. La gouvernance déléguée est parvenue à maîtriser en majorité les phénomènes de déforestation et de braconnage, mais les conditions imposées aux communautés riveraines pour l'accès aux services écosystémiques surtout des services de première nécessité créent des frustrations qui conduiraient à des attitudes hostiles des populations. Les revenus des communautés riveraines sont plus basés sur les services que leur offre le patrimoine naturel notamment, les produits forestiers non ligneux, la chasse abattue, la pêche, les produits traditionnels, les activités culturelles et spirituelles et l'agriculture qui représente l'activité principale de la plupart de ces riverains. Dans ce processus une attention particulière doit être accordée au bien être des communautés riveraines.

Références bibliographiques

- Andriananja, H., Lapeyre, R., 2005. « Décentralisation de gouvernance et de gestion, et durabilité des ressources naturelles renouvelables » : une analyse comparative de Madagascar et la Namibie, pp. 1-11.
- Ba, M., Bourgoïn, J., Thiaw, I., Soti, V., 2018. « Impact des modes de gestion des parcs arborés sur la dynamique des paysages agricoles, un cas d'étude au Sénégal ». *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement* 18, pp. 1-26.
- Barnaud, C., Corbera, E., Muradian, R., Salliou, N., Sirami, C., Vialatte, A., Choisis, J.-P., Dendoncker, N., Mathevet, R., Moreau, C., 2018. « Ecosystem services, social interdependencies, and collective action ». *Ecology and Society* 23, pp. 1-15.
- Berthélémy, J.-C., Kauffmann, C., Valfort, M.-A., Wegner, L., 2004. « Privatisation en Afrique subsaharienne ». Etude du Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), pp. 1-166.
- de Sartre, X.A., 2020. « Périmètre de légitimité de la notion de services écosystémiques ». Les services écosystémiques dans les espaces agricoles. Paroles de chercheur(e)s, pp. 107-114.
- Fleury, M., Karpe, P., 2006. « Le parc national de Guyane : un arbitrage difficile entre intérêts divergents ». *Journal de la Société des Américanistes*, pp. 1-92.
- Froger, G., Méral, P., Muradian, R., 2016. « Controverses autour des services écosystémiques ». *L'Economie politique*, pp.36-47.
- Gross-Camp, N.D., Martin, A., McGuire, S., Kebede, B., 2015. « The Privatization of the Nyungwe National Park Buffer Zone and Implications for Adjacent Communities ». *Society & Natural Resources* 28, pp. 296-311. <https://doi.org/10.1080/08941920.2014.948246>
- Guthiga, P.M., Mburu, J., Holm-Mueller, K., 2008. « Factors Influencing Local Communities' Satisfaction Levels with Different Forest Management Approaches of Kakamega Forest, Kenya ». *Environmental Management* 41, pp. 696-706. <https://doi.org/10.1007/s00267-008-9080-z>
- Houkpodote, R.M., 2002. « Revue de la mise en œuvre des orientations de Praia (Cap-Vert) sur la problématique foncière et la décentralisation au Bénin ». *PGTRN*. 44p.
- Ibo, J., 2005. « Les nouvelles orientations de la gestion du patrimoine naturel en Côte d'Ivoire ». *Patrimoines naturels au Sud : territoires, identités et stratégies locales*. Paris, IRD Éditions, pp. 70-96.

- INSAE, 2015. « RGPH 4 : Que retenir des effectifs de population en 2013 ». Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la prospective, République du Bénin, pp. 1-33.
- INSAE, 2008. « Monographie de la commune de Tanguiéta » (Rapport d'étude). Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MPDEAP), Tanguiéta, Bénin, pp. 1-104.
- ISSA, M.-S., 2010. « Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ». Du projet d'Appui à la Conservation des Aires Protégées (PACAP), pp. 1-103.
- Jacquemot, P., 2018. « Quel avenir pour les aires protégées africaines ? », pp. 24.
- Komena, K.B., 2014. « Reconstitutions de l'espace Taï et gouvernance du parc national dans un contexte de crise (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) ». Éthique et économique/Ethics and Economics, pp. 127-144.
- Lahaye, N., 2007. « La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orford. Téoros ». Revue de recherche en tourisme 26, pp. 46-52.
- Lapeyre, R., 2006. « Conflits d'usage et gouvernance décentralisée du tourisme en zones rurales namibiennes : peut-on privatiser le bien commun touristique ? ». Mondes en développement, pp. 67-84.
- Lavallée, S., Dupras, J., 2016. « Regards sur les systèmes de paiements pour services écosystémiques en milieu agricole au Québec ». Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, pp. 1-7.
- Lompo-Ouedraogo, Z., Van Der Heide, D., Van Der Beek, E.M., Swarts, H.J., Mattheij, J.A., Sawadogo, L., 2004. « Effect of aqueous extract of *Acacia nilotica* ssp *adansonii* on milk production and prolactin release in the rat ». Journal of endocrinology 182, pp. 257-266.
- Mairie, CENAGREF, 2013. « Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du système des aires protégées : Commune de Matéri 2015-2019 ». Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, République du Bénin, pp. 1-75.
- Manirakiza, D., 2017. « Privatisation de la sécurité et gouvernance démocratique au Cameroun ». African Sociological Review/Revue Africaine de Sociologie 21, pp. 99-125.
- Matata Makalamba, P., Oyono, P.R., 2015. « Choix institutionnel, gestion autoritaire et privatisation de la rente forestière communautaire en Province Orientale (République démocratique du Congo) ». Document de travail du RFGI No 21, pp. 1-56.

- Michelot, A., Ouédraogo, B., 2009. « Aires Protégées transfrontalières : le cadre juridique de la réserve de biosphère transfrontalière du W (Bénin, Burkina Faso, Niger) ». IUCN Environmental Policy and Law Paper, pp. 2–35.
- Mvondo, S.A., 2005. « Décentralisation des Ressources Forestières et Justice Environnementale : Analyse des Evidences Empiriques du Sud-Cameroun ». *Law Env't & Dev. J.* 1, pp1-35.
- Nyaga, Y.P.E., 2019. « Effets de la Privatisation sur la Productivité des Entreprises Publiques au Cameroun ». *Journal of Economics* 7, pp. 53–65.
- Paraïso, A.A., Zoclanclounou, A., Sekloka, E., Batamoussi, H.M., Akogbeto, F., Batawila, K., Glitho, A.I., Sanni, A., 2016. « Analysis of Fonio, *Digitaria exilis* Stapf. Production in Northwest Benin, West Africa ». *International Journal of Advanced Research in Biological Sciences* 3, pp. 113–122.
- Pointereau, P., Chayre, A., Gibert, C., René, L., Marty, N., Jégo, S., 2021. « Le paiement pour service environnemental (PSE) Adour-Garonne : quels engagements ? ». *Revue AE&S*, pp.1-11.
- Robert, A., 2018. « Paysages et services écosystémiques : les apports d'une approche croisée pour la connaissance des interrelations nature-sociétés ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, pp.1-27. <https://doi.org/10.4000/cybergeog.29597>.
- Saad, A.B., Sghaier, M., Jouve, A.-M., 2013. « Gouvernance foncière et usage des ressources naturelles ». Actes des travaux de l'Ecole chercheurs et du cours CIEHAM, *Revue des régions arides*, pp. 15–37.
- Serpantié, G., Méral, P., Bidaud, C., 2012. « Des bienfaits de la nature aux services écosystémiques : Éléments pour l'histoire et l'interprétation d'une idée écologique ». *VertigO: la revue électronique en sciences de l'environnement* V12, No 3, pp. 1-25.
- Tchabi, V.I., Sounou, U.C.A., Mensah, G.A., 2013. « Caractérisation des indicateurs de performance de la cogestion de la faune dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari au nord-ouest du Bénin ». *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (BRAB)*, pp. 24–34.
- Yelkouni, M., Charasse-Pouele, C., 2006. « Médecine traditionnelle et stratégies de gestion des ressources naturelles au Burkina Faso ». Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI), Université Blaise Pascal et Université de Clermond-Ferrand (France), pp1-16.

- Yvoz, S., 2021. « Analyse multi-échelles des compromis entre services écosystémiques fournis par la flore adventice », (PhD Thesis). Bourgogne Franche-Comté, pp1-406.
- Zaga Mendez, A., 2021. « Une analyse institutionnelle des incitatifs pour la production de services écosystémiques au Québec et au Mexique » (PhD Thesis). Université du Québec en Outaouais, pp1-259.